SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME

---

Délibération du Comité Syndical n° **2013 - 44**

---

Séance du **14 NOVEMBRE 2013**

---

**AUTORISATION DONNEE AUX AGENTS TRANSFERES DE CONTINUER A PARTIR DU 1ER JANVIER 2014 LES MISSIONS DANS LES CONDITIONS ACTUELLES SOUS L'AUTORITE DE CHAQUE PRESIDENT(E) DE SYNDICAT PRIMAIRE**

---

L'an deux mille treize, le quatorze novembre à quatorze heures trente, les Membres du Comité du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime légalement convoqués, se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie de Doudeville, sous la Présidence de Monsieur Daniel JOFFROY, Président.

Etaient présents :

MM. GRISEL, POLLET, BEAUPERE, Mme BOCANDE, LAGNEL, SANSON, VAUTIER, BARIL, LE BER, MAILLET, JEANNE, GRISEL, LE GALLO, QUERTIER, CHAUVET, CARON, L. VASSET, LEGRAND, BESSIERE, DODELIN, BARDEL, AUZOU, DUCABLE, JOFFROY, Mme LARCHEVEQUE, Y. PESQUET, Ph. CROCHEMORE, BELLET, MEIER, Mme BLEAUDY, B. LEGER, SAUMON, MARTIN, VIGREUX, DEFOY, SAUTEUR, J-M CROCHEMORE, M. LOISEL, BONNEVILLE, Y. LOISEL, R. LEGER, MOLMY, NORMAND, BEUX, SEIGNEUR, VAN DE VYVER, LEPILEUR, Mme VIALA, JOUAN, Mme LORPHELIN, DEPREAUX, MEEGENS, BAZILLE, Mme LORPHELIN, VANDENBULCKE, HONDIER, Mme BAES, DUCLOS, LESELLIER, DA LAGE, S. VASSE, FREBOURG, FOUCHE, Mme FURON-BATAILLE, GAINVILLE, Mme SUITNER, SIMEON, Mme LORPHELIN et SORIN.

formant la majorité des Membres en exercice.

Assistaient également à la séance,

- MM. WATTIEZ et NADJAR, ERDF Rouen,
- M. MAIA, GRDF Rouen,
- M. VRAND, Receveur du Syndicat Départemental d'Energie,
- M. DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie.

**OBJET :** **AUTORISATION DONNEE AUX AGENTS TRANSFERES DE CONTINUER A PARTIR DU 1ER JANVIER 2014 LES MISSIONS DANS LES CONDITIONS ACTUELLES SOUS L'AUTORITE DE CHAQUE PRESIDENT(E) DE SYNDICAT PRIMAIRE**

Monsieur le Président rappelle la situation du SDE76, engagé depuis 2012 dans une profonde réforme statutaire et territoriale.

Monsieur le Président explique que la préfecture prendra un arrêté unique en deux étapes. Au 31 décembre 2013, Monsieur le Préfet retirera l'ensemble des compétences aux adhérents du SDE76 (32 SIERG, CCCA et 8 communes indépendantes). La dissolution juridique interviendra en avril 2014. Ainsi, le personnel des 32 syndicats primaires sera muté au SDE76 au 1er janvier 2014 aux grades et conditions de rémunération actuels. La période de transition administrative pendant laquelle le syndicat primaire conserve la personnalité morale sera mise à profit par ce personnel pour les besoins liés à la dissolution.

Le SDE76 s'engage donc à demander aux agents transférés, par ordre de mission individuel, de terminer les tâches liées à la dissolution aux lieux et horaires en vigueur avant le 1er janvier 2014.

Seul le personnel titulaire ayant-droit rejoindra physiquement le SDE76 au 1er avril 2014.

Ouï cet exposé, sous réserve de la prise de l'arrêté préfectoral précité, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- AUTORISE Monsieur le Président à permettre aux agents de terminer sur place les tâches liées à la dissolution.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES De la Seine-Maritime

LE PRESIDENT,

Daniel JOFFROY.

Code Général Des Collectivités Territoriales
REÇU LE
29 NOV. 2013
PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME